

Paris, le 28/06/2007

AVENANT RTT CADRES

Le SNABF Solidaires s'est abstenu sur la mise en place d'un forfait en jours réduit pour les cadres. En effet cet avenant constitue certes une amélioration –que nous demandions depuis longtemps- mais il se rapporte à un accord (RTT des cadres) dont nous continuons de dénoncer le contenu global.

METIER 2

CTMM : Notre organisation a émis un avis négatif sur le projet de fermeture de 7 des 8 Centres de Traitement de Monnaies Métalliques (CTMM) pour les raisons indiquées dans notre mail du 22 juin dernier (Cf. Compte rendu de la réunion avec M. PUJAL)

S'agissant des applications Sprint, Info2 Incai et NAE, nous avons dénoncé l'absence de fonction de purge et d'archivage pour Incai (incidents de caisse), ce qui permettrait à la Banque de conserver « à vie » des informations sur tous les agents y compris sur ceux ayant été « blanchis »

Pour ce qui concerne Sprint, nous avons dénoncé le risque de contrôle permanent et complet de surveillance de l'activité des agents de caisse travaillant sur machines, non seulement au niveau local mais aussi au plan régional et national.

Prenant en compte nos demandes, la Banque s'est engagée à modifier ces deux applications (Incai et Sprint) sur ces différents points et à rappeler aux hiérarchies les conditions dans lesquelles ces applications devaient être utilisées (note du Caissier Général à paraître).

Dans ces conditions le SNABF Solidaires s'est abstenu.

Diverses informations :

- Le RG3 sera actualisé à la rentrée avec notamment l'intégration de dispositions relatives à la vidéosurveillance dans les caisses, et une approche en termes de contrôle de risques et de certification.
- A ce jour 34 conventions de traitement des billets ont été signées, mais la plupart d'entre elles s'inscrivent dans le cadre de la période transitoire. Seules 3 conventions relèvent du nouveau dispositif, et encore n'ont-elles pas été utilisées par les banques.
- Les billets non facés et non orientés ne seront acceptés par la BDF qu'avec la nouvelle gamme de billets. En outre, la Banque a prévu de délivrer ces billets tels quels aux banques qui les auront remises.
- S'agissant des renforts d'effectifs dans les caisses, 13 ETAP seront redéployés suite à la fermeture des CTMM, 2 agents feront l'objet d'un recrutement national externe et 15 recrutements internes sont prévus (en provenance du service, des ANP...). Enfin, il reste environ 10 agents qui n'ont pas encore candidaté à des postes d'opérateurs fiduciaires
- A retenir enfin la réaffirmation par la Banque de s'en tenir à l'avenir à un volume de tri significatif (50 à 60% contre 85% actuellement)

C'est compte tenu de toutes ces informations et des évolutions impulsées par l'Eurosystème que le SNABF Solidaires, rejoint par les autres organisations syndicales, a demandé à la Banque d'organiser un table ronde sur l'entretien de la monnaie fiduciaire, ses implications sur l'emploi et les conditions de travail des agents et l'avenir de la catégorie agent de caisse...

La Banque est disposée à répondre à cette demande après les journées d'actualisation du plan.

FORMATION

Nous avons donné un avis négatif sur l'exécution du plan 2006 ainsi que sur la mise en œuvre du DIF 2006, compte tenu notamment :

- de la diminution des formations réalisées une fois déduit l'exercice des crédits formations accumulés depuis plusieurs années par les agents,
- de la diminution des formations de culture générale et de développement personnel,
- des dérives quant à l'utilisation du DIF (utilisé souvent par les hiérarchies pour des actions de formation qui devraient du plan de formation (ex besoin de service)
- du refus persistant de la Banque de prolonger au-delà du 31/12/2007 l'exercice des crédits formation accumulés, qui seront ainsi perdus pour les agents.

EXAMEN DES DOCUMENTS LEGAUX

Outre notre avis négatif sur le Bilan Social 2006 et sur le droit d'expression des salariés 2006, nous avons émis un avis défavorable sur le rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des Femmes et des Hommes, d'autant plus que la Banque a refusé avec obstination nos deux demandes : d'une part la mise en place d'indicateurs régionaux destinés aux CE , et d'autre part et surtout, l'ouverture d'une négociation annuelle dans ce domaine, comme le prévoit la loi.

MGE

- Le contrat de service public sera signé dans les tout prochains jours avec une entrée en application au 1^{er} janvier 2007.
- Lancement réussi d'ASCOT qui sera étendu aux secteurs du négoce et des services lors de la campagne 2008. Le BTP est prévu par la suite. En revanche et les têtes de groupes et les affaires personnels ne seront pas intégrés
- En ce qui concerne SUREN2, la Banque ne pouvait pas contester les difficultés constatées lors du déploiement, à partir de mai de la vague de 15 Unités (après les 7 premières vagues concernant 44 Unités déployées avant fin avril). La Banque affirme aujourd'hui que tous les problèmes ont été résolus, ou sont en voie de l'être, sur ces 59 Unités concernées par SUREN2. Elle entend donc poursuivre le déploiement après modification des programmes, l'ensemble de l'application devant être installé pour la fin septembre. A ce jour le délai moyen de traitement des dossiers est « monté » à 4,4 mois, mais il devrait, selon la Banque, diminuer au cours des prochains mois.
- Enfin s'agissant du projet OLEUS (transfert des activités des unités sans caisse dans des locaux autres que ceux de la Banque) un seul dossier a abouti (QUIMPER). Le SNABF Solidaires a évoqué le cas du CTS de DOUAI : BARROUX s'est engagé à examiner attentivement ce dossier.
- Enfin la DGRH a confirmé sa ferme volonté de proposer des postes pérennes à tous nos collègues ADS Multi-Activité concernés par ce projet.

MEDICO SOCIALE

A retenir :

MGMR le nouvel administrateur provisoire entend défendre un schéma différent de celui de son prédécesseur : il s'inscrit en effet dans une logique de poursuite de l'activité avec le maintien des conditions actuelles d'exploitation – y compris de rémunération. Cette volonté de sécuriser dans la durée le sort du personnel OSD de la MGMR doit être soulignée car elle devrait permettre de traiter plus favorablement l'avenir des deux maisons de retraite.

CPM/SMCC face aux questions précises et insistantes des OS, notamment du SNABF Solidaires, la Banque a été contrainte d'apporter un certain nombre de précisions importantes pour l'avenir de notre régime de protection sociale :

- la Banque ne contestera pas la décision de la CNAM de refuser la délégation de gestion à la SLM (cf. notre tract du 21/06/2007 accessible sur notre site www.snabf.org).
- Elle cherchera seulement à négocier une période transitoire.
- Le personnel de la Banque est donc affilié au régime général pour les prestations en nature, mais notre régime spécial est maintenu pour ce qui concerne les accidents du travail et les prestations en espèces (indemnités journalières donc sans délai de carence) CPM2 (2 millions d'Euros) est également maintenu.
- Le taux de cotisation du Personnel à la couverture légale obligatoire qui s'effectue depuis plusieurs années, sous forme de CSG, reste inchangé.
- La Banque est d'accord, ainsi que la tutelle, pour instaurer un guichet unique (CPM/SMCC) indépendamment des évolutions à venir.
- Elle confirme également qu'elle maintiendra à son niveau actuel sa contribution financière à la SMCC mais elle refuse à ce jour de confirmer son engagement de renforcer les fonds propres de la mutuelle (6 millions d'euros).
- Elle est prête à engager avec les organisations Syndicales une réflexion puis des négociations sur l'avenir de la mutuelle.
- Enfin, s'agissant du devenir de nos collègues de la CPM/SMCC, elle veut d'ores et déjà anticiper les actions de reconversion nécessaires suite au transfert de la liquidation de la couverture légale obligatoire à la Sécurité Sociale. Dès la rentrée, son dispositif de reconversion sera opérationnel. Pour notre part nous avons insisté pour que nos collègues qui le souhaitent bénéficient d'un reclassement sur le site de Marne la Vallée.

Ces informations ainsi que celles relatives tant à la GPEC qu'aux résultats de la grève doivent vous permettre, si vous le souhaitez, de tenir des Assemblées Générales d'information du Personnel